



DECISION N° 07 /D/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 21 FEV 2025

PORANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 17/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A FIGUIL.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL,
(Maitre d'Ouvrage)**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025 ;
- Vu l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 07/AONO-PU/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 du 17/01/2025 ;
- Vu le Procès-verbal du 20/02/2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Figuil ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution,

DECIDE:

Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après est pour compter de la date de signature de la présente Décision retenue comme attributaire de l'Avis d'Appel d'offres suscité :

N °AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
07	ETS TERMINUS SERVICES	9 997 371	3 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINTP/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Figuil, le 21 FEV 2025





COMMUNIQUE

N°07/C/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 21 FEV 2025
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 07/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 17/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A FIGUIL.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL COMMUNIQUE

Par décision N°07/DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 21 FEV 2025

Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N °AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
07	ETS TERMINUS SERVICES	9 997 371	3 mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les **sept (07)** jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Figuil pour l'établissement des marchés y afférents.

Figuil, le 21 FEV 2025

Le Maire de la Commune de Figuil,

Ampliations :

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINTP/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



